**CARPISTES.**

**REGLEMENT DES CONCOURS A LA CARPE.**

1. Ce règlement est valable pour le concours en 3 manches ainsi que pour les 24 Heures.

2.Les concours carpe se feront uniquement dans le grand étang.

3.Les inscriptions seront limitées à 20 équipes.

4.Pour les concours en 3 journées ,le tirage au sort aura lieu à 5 h 30 ;début du concours

 à 7 h 00.Concours terminé à 19 h 00.

 Pour les 24 h ,le tirage au sort aura lieu le vendredi à 16 h 00 ;début du concours à 18 h 00 ,

 fin du concours , le lendemain à 18 h 00.(pour le 48 h ,le surlendemain à 18 h 00.)

5. L’amorçage est limité à 15 kg maximum par équipe , 1 seul pêcheur pourra amorcer

 pendant 10 minutes .Un rappel pendant 5 min. sera autorisé toutes les heures.

6.Esches autorisées : bouillettes et graines cuites uniquement.

 Toutes esches animales et / ou flottantes sont interdites.

7.Seuls les hameçons simples (avec ou sans ardillon) maximum n° 6 sont autorisés.

8.Le matelas de réception conforme aux normes carpiste est obligatoire.

 Chaque équipe doit être en possession de 2 sacs de conservation par pêcheur.

 Si le poids est excessif ,prévenir un membre du Comité carpiste.

9.Seront pesées et comptabilisées les carpes de type commune ,amour blanc cuir et miroir ;

 Les carassins sont exclus.

10.Le pesage se fera avec trépied ,balance et sac de pesage fournis par le Comité carpiste.

 Le Comité carpiste effectuera les pesées suivi d’un accompagnant toutes les 3 heures.

 11.La présence permanente d’un des deux équipiers est obligatoire sur le ring de pêche

 et ne sont pas autorisés à se faire aider par qui que ce soit et en aucun domaine.

12.Tout poisson ferré avant la fin de l’épreuve sera pris en compte s’il est sorti de l’eau

 endéans les 15 minutes.

13.Le poisson doit être épuisé dans son ring ; le poisson ayant dépassé de 2 postes

 à gauche ou à droite ne sera pas comptabilisé.

14.Le vainqueur sera l’équipe qui totalisera le poids le plus important.